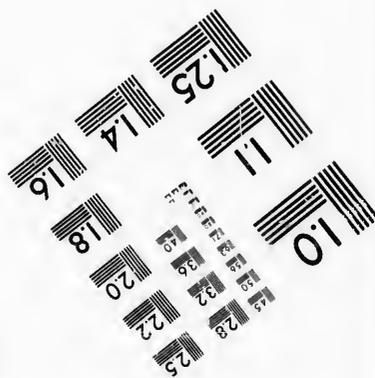
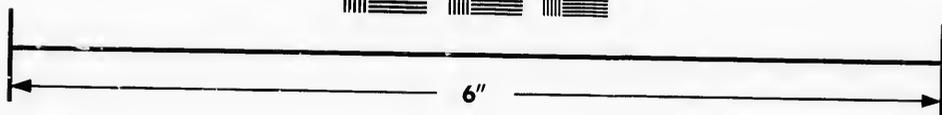
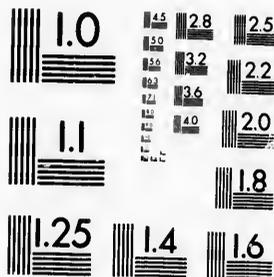


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
			/		
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

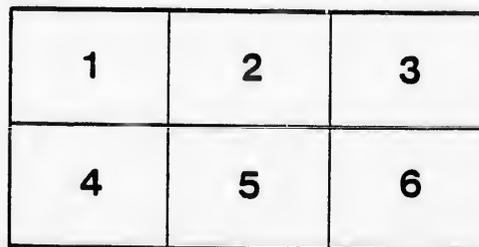
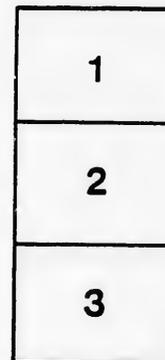
Législature du Québec
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

re
détails
es du
modifier
er une
l'image

es

errata
to

pelure,
n à

32X

MANDEMENT
 DE M^{GR} L'ARCHEVÊQUE D'HALIFAX,
 AUX ACADIENS.

GUILLAUME,

PAR LA MISÉRICORDE DIVINE ET LA FAVEUR DU
 SAINT SIÈGE, ARCHEVÊQUE D'HALIFAX, PRÉ-
 LAT DOMESTIQUE DE N. S. P. LE PAPE PIE IX,
 ASSITANT AU TRONE PONTIFICAL, ETC.

*A nos très chers frères les Acadiens du Diocèse d'Ha-
 lifax.*

Nos très Chers Frères, le 10 septembre 1755, près de 2,000 Acadiens catholiques furent chassés avec barbarie de leurs demeures fortunées par la main cruelle de la persécution. Ce fut pour leur attachement à la foi de leurs pères qu'ils furent ainsi maltraités : et la voix de la postérité a proclamé l'infamie de cette injustice, et la froide hypocrisie et la cruauté dont elle fut accompagnée. Les annales de l'histoire contiennent à peine une scène plus déchirante que celle que l'on vit à l'embouchure du Gaspereau et sur les bords du bassin de Minas au jour mémorable que nous venons de rappeler. On avait bien espéré, sans doute, que l'exil de tout ce peuple innocent et la confiscation de ses biens éteindraient à jamais la religion catholique dans la Nouvelle-Ecosse. Ici cependant, comme ailleurs, le persécuteur fut trompé dans son calcul impie par la miséricorde du Ciel. Grâce à Dieu, après un

long et triste intervalle de souffrances, de proscription et d'exil, l'Acadien catholique vit encore dans la patrie chérie de ses pères, et la foi glorieuse pour laquelle les exilés et les victimes de 1755 ont supporté la perte de leurs biens et de leur vie fleurit encore dans environ un tiers de la population de la Nouvelle-Ecosse.

Ce fut par les enfans entreprenants de la vieille France que cette belle contrée fut d'abord ramenée de la barbarie à la civilisation : ce fut par ses missionnaires vraiment zélés et apostoliques que les indigènes furent convertis à la foi de Jésus-Christ, et la constance avec laquelle leurs descendants, les enfans de la forêt, ont gardé la religion ancienne, malgré les efforts impies qu'on a eu la lâcheté de faire pour leur dérober ce précieux héritage, montre bien que les travaux des premiers missionnaires acadiens furent sanctifiés par la bénédiction spéciale du Ciel, car ils ont porté un fruit précieux, et ce fruit reste encore.

C'est l'histoire qui nous raconte que les enfans de ces confesseurs de la foi qui furent chassés de la Nouvelle-Ecosse en 1755, et qui furent dispersés sur tout le continent de l'Amérique, essayèrent souvent de revenir dans leur patrie, pour que leurs os pussent reposer dans le sein de cette Acadie qu'ils chérissaient. Quelques-uns furent enfin assez heureux pour accomplir leur désir, et ils s'établirent dans la forêt vierge et le long de cette belle baie que leur piété aimait à honorer du tendre nom de la Mère immaculée de Dieu (la baie de Sainte-Marie). Là, pendant que les terres étendues et fertiles de leurs ancêtres, dans les parties les plus riches de l'Acadie, étaient aux mains des étrangers, ces nouveaux colons s'enrichirent en secret. Protégés par la main de Celui qui ne permettra pas que "l'homme juste soit abandonné, ni que ses enfans manquent de pain," leurs richesses s'augmentèrent rapidement, et avec la patience de leurs pères, ils firent fleurir le désert comme le rosier. Enfans de confes-

seurs et de martyrs, ils étaient sûrs de mériter la protection du Ciel. Le "petit troupeau" ne tarda pas à devenir plus nombreux : il compta bientôt des centaines, puis des milliers de personnes ; et leurs enfants et leurs petits-enfants se trouvent aujourd'hui dans différentes parties de la nouvelle-Ecosse et des provinces voisines, parlant la langue de la nation dont ils sont fiers de descendre, et se faisant une gloire de la profession de cette foi catholique que leurs ancêtres préféraient à la vie elle-même.

En ces quelques paroles, ô vous qui êtes une partie bien-aimée de notre cher troupeau, nous avons retracé votre triste mais glorieuse histoire. Vous êtes les enfants de ceux qui ont traversé la mer de la persécution et qui ont été marqués du signe des souffrances, parce qu'ils étaient les disciples fidèles de Jésus crucifié ; de ceux qui "dans des temps anciens, étant éclairés" par la grâce du Père des lumières ; "ont soutenu de grands combats dans les diverses afflictions, ayant été d'un côté exposés devant tout le monde aux injures et aux mauvais traitements, et de l'autre ayant été compagnons de ceux qui ont souffert de semblables indignités ; car ils ont vu avec joie tous leurs biens pillés ; sachant qu'ils avaient d'autres biens plus excellents et qui ne périront jamais." (*Héb. X, 32, 34.*)

Quand, par une proclamation perfide, ils eurent tous été attirés dans un même lieu, cette vile hypocrisie qui avait profité de leur simplicité et de leur bonne foi se dévoila bientôt. Le temple sacré dans lequel ils avaient si souvent adoré le Dieu de la paix et de la justice, fut changé en prison, et leurs indignes maîtres lurent le décret inhumain qui les dépouillait de leurs beaux domaines et les condamnait à toutes les misères d'un exil perpétuel. Rappelons, d'après un récit bien connu, les principales circonstances de cet événement :

"Les personnes assemblées à Grand-Pré, à cette occasion, étaient au nombre de 483 hommes et de 437

femmes, avec leurs familles, qui se composaient de 527 garçons et de 526 filles ; en tout, 1,973 âmes. Ils avaient 1,269 bœufs, 1,557 vaches, 5,007 veaux, 493 chevaux, 8,699 moutons et 4,197 cochons. Comme quelques-uns des malheureux habitants s'étaient enfuis dans les bois, on eut recours à tous les moyens possibles pour les forcer à revenir. On ravagea le pays pour les empêcher de se nourrir. Dans le seul district de Minas, on détruisit 255 maisons, 276 granges, 155 dépendances, 11 moulins et une église.

“ Ils supportèrent leur emprisonnement dans l'église catholique de Grand-Pré, et ils reçurent leur sentence avec une résignation et un courage inattendus ; mais quand arriva le moment de s'embarquer, quand il fallut quitter leur patrie pour toujours et se séparer de leurs amis et de leurs parents sans avoir l'espoir de les revoir jamais, pour aller demeurer au milieu d'étrangers dont les mœurs, la religion et le langage étaient différents des leurs, la faiblesse de la nature humaine l'emporta, et ils succombèrent sous le poids de leur malheur. Tous les préparatifs ayant été faits, le 10 septembre fut choisi pour le jour du départ. Les prisonniers furent obligés de se mettre en rangs, et l'on ordonna aux jeunes gens, au nombre de 161, de se rendre les premiers à bord. Ils refusèrent à l'instant et péremptoirement, déclarant qu'ils ne voulaient pas quitter leurs familles, mais promettant d'obéir, pourvu qu'on leur permît de s'embarquer avec elles. Cette demande fut immédiatement rejetée, et l'on ordonna aux soldats de mettre la baïonnette au bout du fusil et de s'avancer contre les prisonniers, qui se mirent alors en marche. La route de l'Eglise au rivage, un mille en longueur, était couverte de femmes et d'enfants à genoux, qui les saluaient à leur passage en versant des larmes, et les accompagnaient de leurs prières ; les malheureux s'avançaient lentement et malgré eux, en pleurant et en chantant des hymnes. Les jeunes gens

furent suivis de leurs pères, qui traversèrent la même scène de chagrin et de détresse. Ce fut ainsi que toute la population mâle du district de Minas fut embarquée sur les cinq vaisseaux de transport qui étaient à l'ancre dans la rivière de Gaspereau; chaque vaisseau était gardé par six sous-officiers et 80 soldats. Aussitôt que les autres vaisseaux furent arrivés, on embarqua les femmes et les enfants, et tous furent ainsi transportés loin de la Nouvelle-Ecosse.

A Anapolis et dans le Cumberland, ce peuple inoffensif fut persécuté avec autant de sévérité. Dans ce dernier district, on incendia en un jour 253 maisons, et l'église ne fut pas épargnée.

Les horreurs de l'exil furent bien augmentées par la manière cruelle dont on brisa les liens les plus chers de la nature et par les souffrances que les malheureux eurent à supporter dans leur voyage. Répétons les paroles touchantes de ces victimes dans leur pétition au Roi :

“ Les pères et les mères furent séparés de leurs enfants, les maris de leurs femmes, et toutes les familles n'ont pas encore pu se réunir; nous étions tellement serrés dans les vaisseaux, que nous n'avions pas assez de place pour pouvoir nous coucher tous en même temps, et, par conséquent, on ne nous avait pas permis d'apporter avec nous tout ce dont nous avons besoin, surtout pour les vieillards et les malades, dont beaucoup ne tardèrent pas à être délivrés de leurs peines par la mort. Nous avons déjà vu dans la province de la Pennsylvanie (quelques-uns avaient été envoyés dans la Virginie et dans la Georgie), 250 de nos amis, c'est-à-dire plus de la moitié de ceux qui ont été débarqués ici, périr de misère et de maladie.”

Nous ne retraçons pas, N. T. C. F., ces tristes scènes pour exciter en vous le moindre ressentiment, que notre sainte religion condamnerait. Il y a longtemps que les victimes et leurs persécuteurs ont paru

devant le tribunal de la justice divine, où la sentence injuste des hommes a été révoquée par le décret inflexible du Ciel, et où chacun a été puni ou récompensé selon ses mérites. Mais comme le 10 septembre prochain sera le centième anniversaire de ce jour de tristesse, dont l'histoire fait la plus sombre page dans les annales de la Nouvelle-Ecosse, nous pensons que c'est notre devoir de vous rappeler les souffrances de vos devanciers, afin que vous vous affermissiez de plus en plus dans "la foi qui a été une fois annoncée aux saints," cette foi à laquelle ils n'ont jamais renoncé, et qui était "la victoire par laquelle ils ont vaincu le monde." Méditez sur ce qu'ils ont enduré, et apprenez à vous soumettre avec résignation, dans toutes vos épreuves, à la volonté adorable de votre Père céleste. Considérez tous les sacrifices qu'ils ont faits plutôt que de renoncer à la foi catholique, renoncez votre attachement à cette divine foi, "sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu." (*II b. XI. 6.*) On ne vous demande pas "de résister jusqu'au sang," ni de renoncer à vos biens, ni de quitter votre pays, ni de vous soumettre aux peines des prisonniers et des criminels. Vous n'êtes menacés ni de proscription ni d'exil, car vous vivez dans des temps plus heureux. Vous pouvez jouir en paix des fruits de votre industrie et les transmettre en sûreté à vos enfants. Les droits civils et les privilèges dont jouissent vos concitoyens de religion différente vous sont accordés ; et surtout vous pouvez adorer Dieu selon la voix de votre conscience et les préceptes salutaires de la sainte Eglise catholique, sans ces restrictions et ces peines odieuses qui sont imposées avec si peu de sagesse dans d'autres parties de l'empire britannique, à la honte de ceux qui se disent chrétiens et de la civilisation moderne.

Quand donc, au 10 septembre prochain, vous assisterez dans vos églises à l'adorable sacrifice de la nouvelle loi, élevez vos cœurs pour remercier le Ciel de

ces faveurs et de tant d'autres que vous avez reçues du "Père des miséricordes et du Dieu de toute consolation," et priez-le de répandre ses bénédictions abondantes et précieuses sur vous-mêmes et sur vos familles, pour que les Acadiens, les enfans des saints exilés d'autrefois, les tribus revenues d'une captivité pire que celle de Babylone, restent à jamais fidèles au Dieu de leurs pères ; pour qu'ils croissent en charité et abondent en bonnes œuvres, et pour qu'ils soient toujours prêts à sacrifier, si cela est nécessaire, leur biens, leur liberté, la vie elle-même, plutôt que de perdre ce trésor sans prix qui leur a été laissé par leurs ancêtres, cette foi qu'on a tâché de leur enlever dans ces derniers temps par tant de moyens impies et perfides. Rappelez-vous toutes les vertus que ces chrétiens persécutés ont montrées au milieu des tribulations. Pensez à leur foi vive, à leur patience héroïque, à la bonne volonté avec laquelle ils ont renoncé à tout ce qu'ils avaient de plus cher, à leur courage viril, à leur affection conjugale et à leur piété filiale, à leur pardon des injures et à leur confiance en Celui dont ils invoquèrent le secours avec de saints cantiques et des prières ferventes.

Le Seigneur, du haut de son sanctuaire, écouta "cette prière de la foi ;" il accueillit leurs supplications et leurs larmes. Il les sanctifia dans leur captivité ; il les vivifia par la foi. Il les prépara par beaucoup de peines à entrer dans son royaume céleste. Il a ramené leurs enfans dans la patrie de leurs pères et les a établis en paix. Il a agi avec eux comme avec son peuple choisi, car "il a repeuplé les villes et rétabli les lieux ruinés, et cette terre qui paraissait déserte et toute désolée aux yeux des passants, a été cultivée de nouveau." Et il "les a multipliés comme un troupeau d'hommes, comme un troupeau saint, comme le troupeau de Jérusalem dans ses fetes solennelles." *Ezéchiel, XXXVI. 33. 38*) Pour vous, il paraît avoir fait la promesse consolante qu'il fit aux restes d'Israël par la bouche de

son prophète. Voici ce que dit le Seigneur-Dieu : “ Quoique je les aie envoyés si loin parmi les nations et que je les aie dispersés en divers pays, je ne laisserai pas de sanctifier leur petit nombre dans les lieux où ils sont allés. Dites-leur donc : Voici ce que dit le Seigneur-Dieu : Je vous rassemblerai du milieu des peuples, je vous réunirai des pays où vous avez été dispersés, et je vous donnerai la terre d’Israël.” *Ezéchiel XI. 16, 17.*) C’est à la même fin, N. T. C. F., qu’il vous a ramenés, “ pour que vous ôtiez du milieu de vous tout ce qui peut être un sujet de chute, et toutes les abominations,” pour que vous receviez de lui “ un même cœur, et pour qu’il répande dans vos entrailles un fruit nouveau, pour qu’il ôte de votre chair le cœur de pierre, et vous donne un cœur de chair ; afin que vous marchiez dans la voie de ses préceptes, que vous gardiez ce qu’il vous a ordonné et que vous le fassiez ; que vous soyez son peuple et qu’il soit votre Dieu.” (*Id. 18, 20.*)

Quand, dernièrement, nous avons eu le bonheur de visiter la Ville-Eternelle, de répandre du fond du cœur nos prières fréquentes devant le tombeau des Apôtres pour tout notre cher troupeau, et d’assister à ces glorieuses cérémonies qui rendront l’année qui s’est écoulée à jamais mémorable dans les annales de l’Eglise, nous n’avons pas oublié de raconter au Père commun des fidèles l’histoire touchante et édifiante de ses enfants, les Acadiens, et de lui faire connaître leur constante soumission à ce trône apostolique sur lequel est assis le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Faut-il que nous ajoutions que son cœur paternel a été ému au récit de tant de souffrances et de tant de foi ? Faut-il que nous déclarions que le vénérable Pie IX, notre très-Saint-Père en Jésus-Christ, nous a accordé avec la plus grande bonté et le plus grand empressement toutes les faveurs et tous les privilèges spirituels que nous avons cru devoir solliciter humblement pour vous-

mêmes
cimeti

Nou
person
seur d
sir, ce
en vai

Cep
vous r
votre
célébr
pères,
arden
et soi
spiritu
obtien
déjà p
abond
perfe
Père
fectio

“ M

Seign
qui lu
faire
venir
vérité
enfan
doit
qu’ils

“
sus-C

mêmes, pour vos enfants, vos autels, vos églises et vos cimetières !

Nous espérons pouvoir, sous peu, vous parler en personne de toute l'affectueuse sollicitude du successeur de Pierre, et vous donner, selon son propre désir, cette mystérieuse bénédiction qui ne vient jamais en vain du cœur et des lèvres du prince des apôtres.

Cependant, nous vous exhortons avec instance à vous montrer dignes de votre sublime vocation et de votre glorieuse origine. Que la fête que vous allez célébrer en souvenir des cruelles souffrances de vos pères, de leur constance inébranlable et de leur foi ardente, vous attire les plus précieuses grâces du Ciel, et soit le commencement d'une nouvelle ère de progrès spirituels, afin que ceux qui ont le malheur d'être morts déjà par la foi aient cette sainte vie en plus grande abondance, et avancent de jour en jour vers cette perfection à laquelle nous sommes appelés par notre Père céleste, qui est lui-même l'essence de toute perfection.

“ Mes enfants, écoutez donc votre père. Servez le Seigneur dans la vérité et appliquez-vous à faire ce qui lui est agréable ; et recommandez à vos enfants de faire des œuvres de justice et des aumônes, de se souvenir de Dieu et de le bénir en tout temps dans la vérité et de toutes leurs forces.” Car vous êtes “ les enfants des saints, et vous attendez cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidélité qu'ils lui ont promise.” (*Tobie, XIV. 10, 11.—II. 18.*)

“ Que la grâce soit avec vous tous qui êtes en Jésus-Christ.” (*Saint Pierre, I. V, 14.*)

